

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 15

Artikel: L'aménagement de la "Vieille Ville" de Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-49211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'École polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. C. BUTTICAZ, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; *Valais*: MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny; J. DUBUIS, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION: H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm : 20 centimes.

Rabais pour annonces répétées.

Tarif spécial pour fractions de pages.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A. 8, Rue Centrale (Pl. Pépinet) Lausanne

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. DOMMER, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE : L'aménagement de la « Vieille Ville » de Genève. — Poutraison diagonale en béton armé. — L'éclairage, problème d'architecture. — Commission centrale pour la navigation du Rhin. — Le Touring-Club de France et la lutte contre le bruit. — Recommandation pour les ponts soudés, dans l'état actuel de la question. — La « température résultante ». — CORRESPONDANCE : Concours pour une Banque Populaire à Sion. — Sociétés vaudoise et valaisanne des ingénieurs et des architectes (sections S. I. A.) et Association amicale des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — ECHOS - DOCUMENTATION.

L'aménagement de la « Vieille Ville » de Genève.

Le Service immobilier et des Bâtiments de la Ville de Genève a bien voulu déterminer, pour le *Bulletin technique*, le « point » où en est, présentement, l'étude si intéres-

sante de l'aménagement de la « Vieille Ville » de Genève. La note suivante est fondée sur les informations de ce Service et les renseignements fournis par M. Ad. Guyonnet, architecte, dont nous reproduisons le projet. Ce projet marque le dernier stade de la question à l'étude et fera prochainement l'objet d'un rapport au Conseil municipal de Genève, sur lequel nous reviendrons.

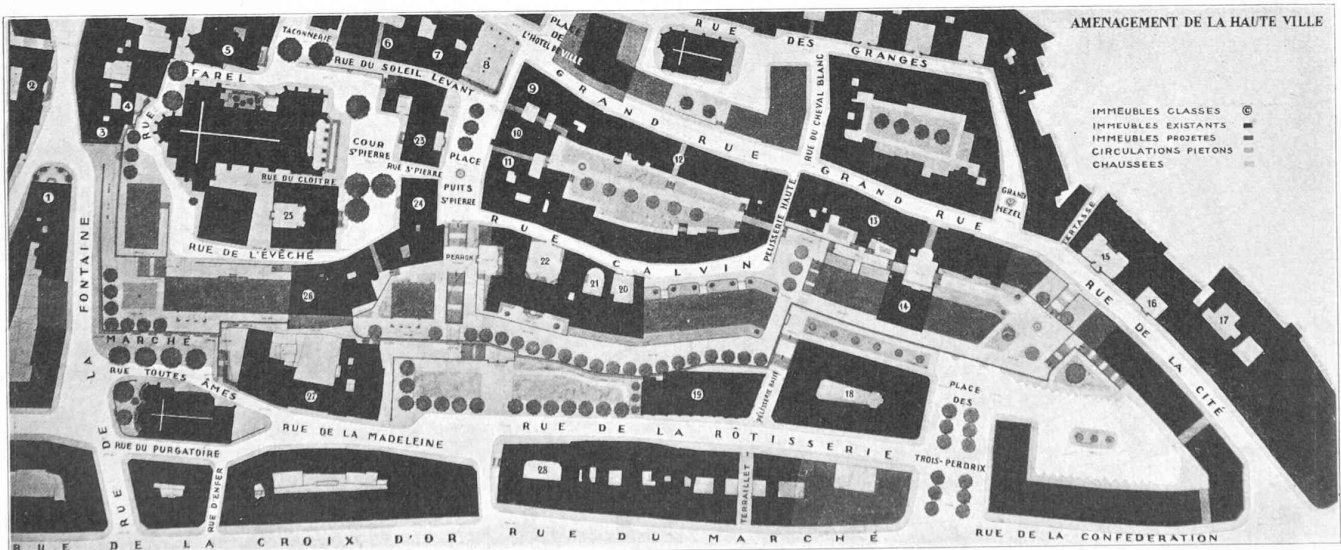


Fig. 3. — Projet d'aménagement de la « Vieille Ville » de Genève, par M. Ad. Guyonnet, architecte, à Genève.

Légende : 1. Eglise luthérienne (C). — 2. Palais de Justice (C). — 3. Degrés de Poule. — 4. Maison Tœffler. — 5. Auditoire. — 6. Maison Grenus (C). — 7. Maison Micheli. — 8. Arsenal (C). — 9. Maison Calandrini (C). — 10. Maison Tavel (C). — 11. Imm. de la police (C). — 12. Maison Cramer (C). — 13. Maison Pictet (C). — 14. Hôtel du Résident de France (C). — 15. Maison de Saussure (C). — 16. Imm. Naville. — 17. Banque Lombard-Odier. — 18. Imm. de Morsier. — 19. Alhambra. — 20. Maison Necker. — 21. Maison Buisson (C). — 22. Maison Naville (C). — 23. Maison Duquesne (C). — 24. Maison de Candolle (C). — 25. Maison Mallet (C). — 26. Casino de St-Pierre. — 27. Salle centrale. — 28. Maison Ch. Bonnet.

Rappelons qu'un projet d'aménagement de la Vieille Ville, dû à un groupe d'experts désigné par les Autorités municipales, avait été présenté, en 1931, au Conseil municipal qui l'accepta. Toutefois le rapport qui l'accompagnait n'ayant pas été soumis au Grand Conseil, pour diverses raisons, la question demeura en suspens jusqu'en 1934 où fut établi un règlement tendant à la conservation quasi intégrale de la Vieille Ville. Par la suite, on dut se convaincre que la démolition d'immeubles notoirement insalubres et classés dans la catégorie des taudis devenait urgente. Mais alors la réutilisation des terrains dans le cadre d'un plan ordonné appelait nécessairement de nouvelles études. Ce sont ces études qui, confiées à M. Ad. Guyonnet, architecte, ont abouti à l'établissement d'un plan et d'une maquette de la Vieille Ville, que l'on peut considérer comme étant le « fruit de longues études et d'une parfaite connaissance du sujet ».

Voici les directives essentielles qui ont servi de base à l'établissement du projet officiel :

1. Maintien du caractère, de l'ambiance et de la silhouette de la Vieille Ville.
2. Mise en évidence de nombreux points, dont la valeur architecturale, pour beaucoup, passe inaperçue.
3. Eviter tout particulièrement des tracés nouveaux de rues pénétrantes dans la Vieille Ville.

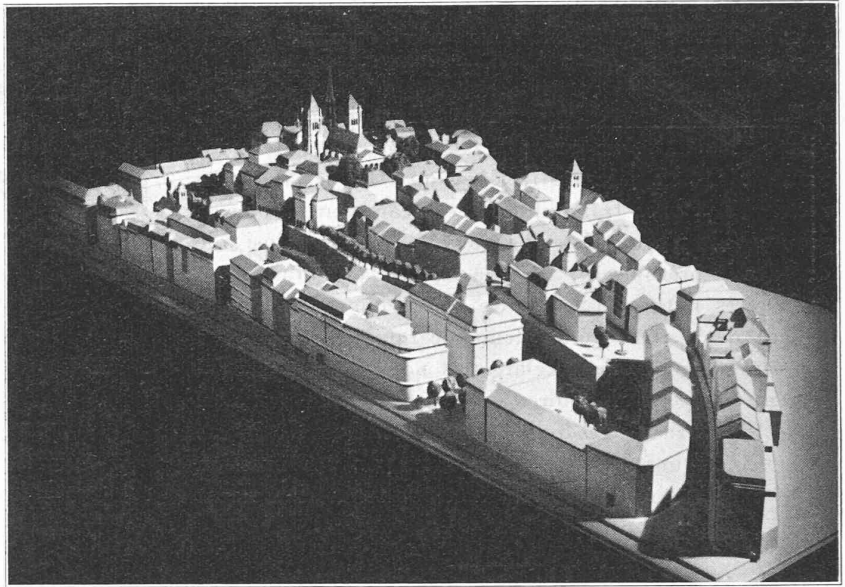


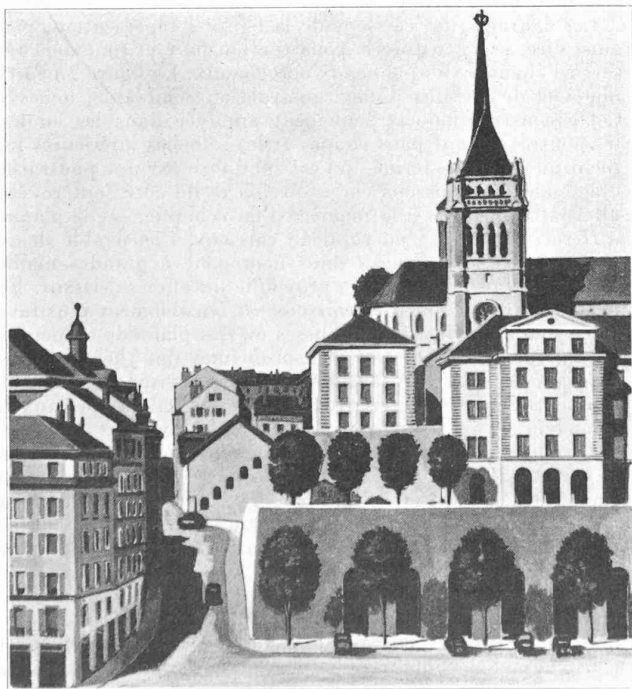
Fig. 4. — Maquette du projet Guyonnet d'aménagement de la « Vieille Ville » de Genève.

4. Obligation de conserver les anciens murs, de les prolonger et de prévoir des ensembles de terrasses en complète harmonie à ce qui se voit sur toute la périphérie de la Haute Ville.

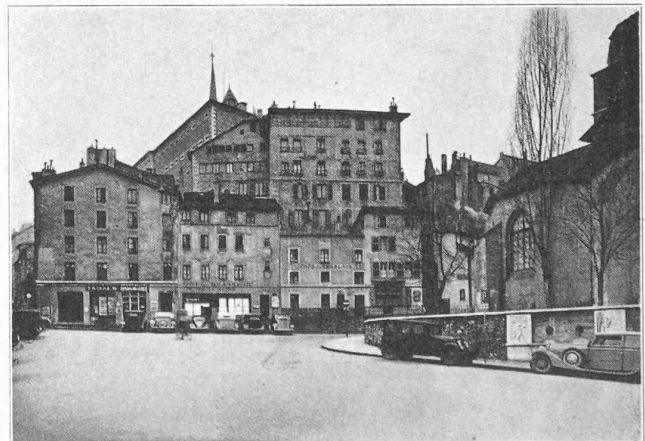
5. Côté versant nord, création d'une promenade allant des « Degrés de Poule » à la Maison de Saussure.

6. Aménagement de squares, avec jardins à l'intérieur de groupes d'immeubles, qui doivent être conservés, mais peuvent être modernisés.

7. Création d'une place verte, à l'usage de marché, le long de la rue de la Rôtisserie.



Projeté.



Actuel.

Fig. 5. — Comparaison de l'état « actuel » et de l'état « projeté » du quartier à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue Toutes-Ames.

Projet de M. Ad. Guyonnet.



8. Lutte contre les taudis, tout particulièrement dans le quartier rue Toutes Ames-rue de la Fontaine.

9. Etude judicieuse de la circulation.

En ce qui concerne la circulation, il est inutile, il serait même inquiétant, de lui donner un trop grand développement. Centre administratif et quartier d'habitation recherché pour sa tranquillité et son caractère intime, la Haute Ville n'a que faire de nouvelles artères ainsi que certains le préconisent. Seule la rue de la Fontaine, qui est l'accès naturel à la Haute Ville pour les véhicules venant de la rive droite, demande impérieusement, vu son étranglement, à être élargie. A noter que cet élargissement est, pour ainsi dire, la conséquence naturelle du projet de terrasses tel qu'il est proposé. Quant à la rue de la Cité, disons que son élargissement peut être fonction de l'étude du quartier qui devra être faite ultérieurement de façon beaucoup plus poussée.

Poutraison diagonale en béton armé.⁴

L'idée fondamentale du système de la poutraison diagonale a pour base le fait que les poutres placées en diagonale sur la surface à couvrir étant raccourcies et contreventées dans les angles, peuvent être considérées comme encastées aux appuis. Par cette disposition, on obtient une réduction sensible des moments fléchissants et, par conséquent, une économie des hauteurs, des matériaux et des frais de construction. Les figures schématiques suivantes montrent les différents types caractéristiques, par exemple : des surfaces simples et en

⁴ Traduction d'une note du Dr. S. Szegő (« Schweizerische Bauzeitung »).

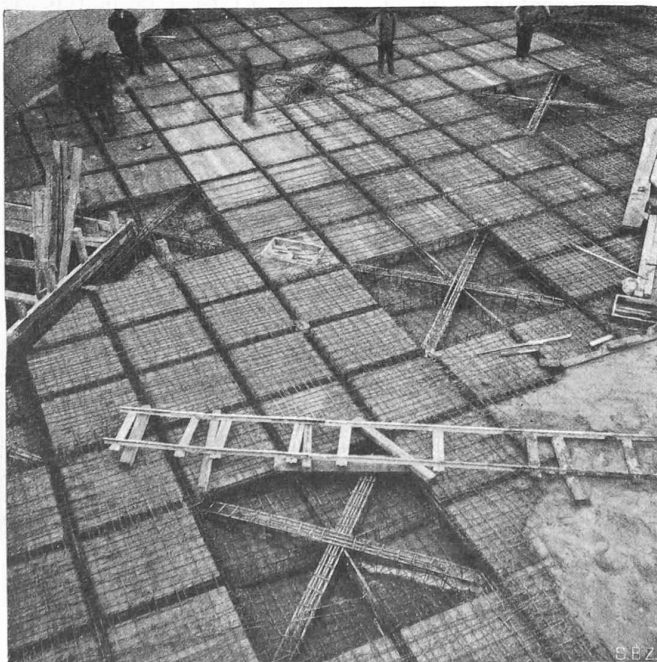


Fig. 1. — Plancher continu en béton armé d'une usine à Mannheim : distance des appuis 6 à 9 m. Les porte à faux des colonnes, parallèles aux murs forment les appuis des poutraisons en diagonale. Les surfaces sur les appuis sont bétonnées en plein ou munies de semelles inférieures. Epaisseur fictive de la dalle également répartie 10 cm, poutres 12/25 cm, fers ronds 11 kg/m².

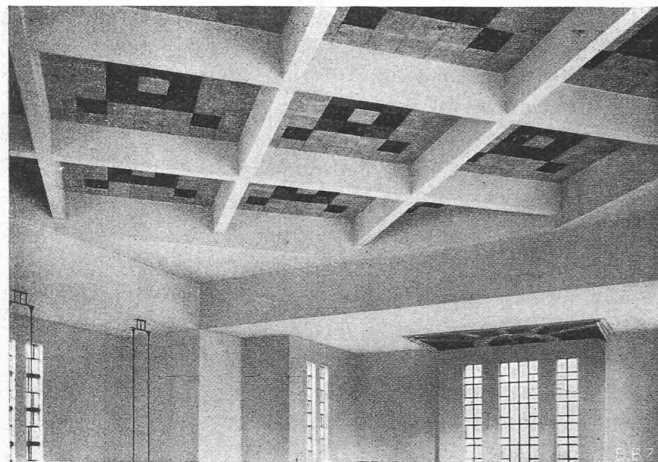


Fig. 2. — Plafond de l'église John Keeble à Mill Hill (Londres). Poutraison diagonale appuyée sur 4 côtés ; portée de 16,80 m avec dalles inférieures dans les angles.

série, avec ou sans appuis au milieu. Toutes les formes, ou d'autres approchantes, peuvent être ramenées à ces types caractéristiques ; même des voûtes, des surfaces à angles rentrants et saillants. De cette façon, la poutraison diagonale peut résoudre tous les problèmes devant lesquels l'architecte ou l'ingénieur-construteur peut se trouver. Aussi, les matériaux de construction peuvent-ils être choisis suivant les circonstances : béton armé, fer, bois, ainsi que métal léger ou toute autre matière légère (par exemple, béton de pierre ponce ou de scorie).

Le mode d'exécution ne diffère pas de celui pratiqué habituellement, ainsi que cela est montré par la figure 1. Les appuis se trouvent où les armatures inférieures se croisent et il est évident qu'il est possible de modifier les distances suivant les nécessités techniques. Il est intéressant que des poutres passent entre les appuis sans être soutenues par des porte à faux. Il est également à remarquer que la forme géométrique n'est pas nécessairement régulière, de telle sorte que toutes les ouvertures pour cages d'escaliers ou ascenseurs pourront être facilement ménagées.

Les coffrages des caissons de la figure 1 représentent, pour ainsi dire, le négatif de la construction finie et font déjà ressortir l'ébauche des panneaux octogonaux. La figure 2 montre une vue de dessous d'une construction semblable, achevée. Cette construction est seulement appuyée dans les angles ; les poutres faisant pans coupés et les semelles inférieures forment un octogone fermé, qui est subdivisé par une poutraison diagonale. Les caissons carrés de 3,5 m de côté sont revêtus alternativement — à la manière d'un échiquier — de plaques d'Héraclite (coloré), au total 49 caissons. L'ensemble de ces dalles colorées, enfoncées dans l'octogone à grandes mailles de la poutraison diagonale, provoque un effet saisissant. Enfin, l'effet acoustique des caissons est sensiblement plus favorable que celui des surfaces lisses ou des plafonds suspendus, ce qui facilite la solution des problèmes des théâtres, cinémas, etc. et cela d'autant plus que les caissons ou semelles inférieures peuvent être utilisés pour des effets spéciaux de lumière.

Un bon exemple en est donné dans la figure 3 représentant la toiture d'un grand garage d'une portée de 17 m environ. La poutraison couvrant un rectangle ayant un rapport de 3 à 5 est inclinée vers l'arête longitudinale et a une hauteur de 50 cm seulement. Cette construction avec pentes n'est pas seulement favorable au point de vue statique, mais elle augmente aussi l'effet architectural des surfaces de caissons. Quelques-uns peuvent servir pour l'éclairage d'en haut — dans le cas présent, ce sont des pyramides à base carrée. Cette construction ne coûte pas plus cher qu'une construction métallique en treillis, avec plaques moulées d'avance. La quantité de béton (y compris la dalle de 5 cm) n'atteint pas plus de